



Commune de Fouquereuil

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 Novembre 2024

N° 2024 018

Par suite d'une convocation en date du 30 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 04 Novembre 2024 à 19h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme KREPULEC Patricia, Mme MALINGUE Caroline et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet délibération : Tarifs CLSH Colonies au 01/01/2025

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Exprimés : 17
Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de ré-évaluer les tarifs des CLSH organisés par le SIVOM Communauté du Béthunois, pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE :**

- De fixer comme suit les tarifs CLSH à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - Mercredi : journée 30 € - ½ journée sans repas : 17€ - ½ journée avec repas 22€
 - Petites vacances : 16 € / jour / enfant
 - Été primaires/maternels/ados : 20 € / jour / enfant
 - Colonies : 325€ / séjour (inchangé)
- D'appliquer pour les familles bénéficiant des aides aux temps libres (soumises conditions de ressources) la réduction suivante :
 - 2.50€/jour/enfant
- D'appliquer pour les fratries les tarifs suivants pour les séjours « Colonies » :
 - 1^{er} enfant : 325 €/séjour
 - 2^{ème} enfant : 315 €/séjour
 - 3^{ème} enfant et suivants : 300€/séjour

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
le Maire



Gérard OGIEZ